



Déclaration liminaire de la Fédération CFE-CGC au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat du 18 janvier 2018 (extraits)

Depuis quelques mois des mesures négatives et stigmatisantes sont prises à l'encontre des agents publics : gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, report du PPCR, hausse de la CSG, baisse des budgets d'action sociale interministérielle. La fédération des services publics CFE CGC alerte de nouveau concernant la baisse de pouvoir d'achat que vont connaître les agents publics sur leur paye de janvier 2018, contrairement aux propos du Président de la République qui a indiqué que « tous les salariés verraient leur pouvoir d'achat augmenter dès le 1^{er} janvier 2018 ».

De plus, la fédération des Services Publics CFE-CGC dénonce l'absence de dialogue social sur le projet de loi « pour un état au service d'une société de confiance », qui impactera inévitablement les agents publics.

Concernant ce Conseil Supérieur de la FPE, un des points inscrits à l'ordre du jour porte sur 2 articles du projet de loi de programmation militaire. L'article 17 de ce projet de loi prévoit l'expérimentation de 2 procédures de recrutement qui dérogent au statut général de la fonction publique. C'est à propos de cet article du projet de loi de programmation militaire que je souhaite faire porter la présente déclaration préalable. [...]

Je ne peux, enfin, que **dénoncer la tentative d'expérimenter en catimini rien de moins que le recrutement sans concours en catégorie B, tout comme la création d'une nouvelle catégorie de contractuels non CDIables.** [...]

Les difficultés de gestion alléguées, tout comme une gestion calamiteuse des ressources humaines et une absence de gestion prévisionnelle des effectifs ne sauraient, en aucun cas, justifier une dérogation aux principes et garanties du statut général de la fonction publique.

Non seulement nous dénonçons une volonté manifeste de porter atteinte au dialogue social et d'écarter les organisations syndicales représentatives mais, sur le fond, nous dénonçons ce qui constitue pour nous un « *casus belli* » et une atteinte sans précédent au statut de la fonction publique.

Comme vous le savez, le recrutement des fonctionnaires par concours est un des principes fondamentaux, un « pilier » du statut de la fonction publique.

Remettre en cause un tel principe, y compris à titre expérimental, c'est remettre en cause le statut même de la fonction publique.

La fédération des services publics CFE CGC ne saurait accepter qu'il en soit ainsi et dénonce, qui plus est, que **cette atteinte inadmissible aux garanties du statut général de la fonction publique soit portée, au final, pour de banales questions pratiques de gestion des recrutements et des effectifs.**

Quand on sait que ces procédures dérogatoires sont mises en place alors qu'il suffirait sans doute d'organiser des recrutements déconcentrés dans les bassins d'emplois considérés, de prendre en compte la cherté de la vie dans le cadre du RIFSEEP, ou d'opter pour des concours sur titres pour régler l'essentiel des difficultés mises en avant par le ministère de la Défense, on ne peut, Monsieur le Secrétaire d'Etat, que s'opposer d'autant plus vivement aux mesures examinées aujourd'hui par le CSFPE.

Pour ce qui concerne la création d'une nouvelle catégorie législative de contractuels, recrutés pour pourvoir des emplois permanents, sans possibilité d'être pour autant CDIés ou recrutés comme fonctionnaires d'entrée de jeu, il s'agit tout simplement d'un dévoiement des procédures de recrutement prévues par le statut général de la fonction publique.

La fédération des services publics CFE CGC ne saurait accepter de telles dispositions, consistant à précariser des agents publics qui occupent pourtant des emplois permanents.

Il ne faut pas être grand clerc et il n'est pas difficile de comprendre les intentions qui se cachent derrière de telles propositions. C'est bien, à terme, les modalités d'accès à la fonction publique qui seront remises en cause, voire le statut même de fonctionnaire.